

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 27 avril 2007  
(convocation du 16 avril 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00	M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55
M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques	M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 11h00
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. LOTHAIER Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35	Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**FLOIRAC - ZAC DES QUAIS - Cession de l'îlot Q à Domofrance - décision -  
autorisation**

Madame LACUEY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2006/50 du 24 novembre 2006, la Communauté Urbaine de Bordeaux a approuvé le dossier modificatif de création réalisation de la ZAC des Quais de Floirac. Cette ZAC aménagée en régie est entrée en phase opérationnelle :

- la première tranche de travaux de viabilisation (assainissement secondaire et voirie) est en cours.
- Cinq îlots de logements sont pré-commercialisés :
  - o L'îlot E à Bouygues Immobilier qui dispose d'un permis de construire pour 61 logements en accession libre et 24 logements en PLUS destinés en VEFA à Aquitanis (relogement des habitants du quartier Libération),
  - o L'îlot D à Icade Capri dont le permis de construire est délivré pour 64 logements en accession libre,
  - o L'îlot Q à Domofrance pour 35 logements en accession sociale et 35 logements en PLS, dont le permis est en cours d'instruction,
  - o L'îlot R à Aquitanis pour 35 logements en accession sociale et 35 logements en PLUS (relogement de ménages habitant le quartier Libération), dont le permis est en cours d'instruction,
  - o L'îlot M3 à Icade Capri pour 16 logements en accession sociale et 121 logements en accession libre dont le permis est en préparation.

Afin de concrétiser son engagement, Domofrance représenté par Monsieur Hoguet a signé une Promesse Unilatérale d'Achat en date du 20 décembre 2005.

Domofrance se propose d'acquérir la parcelle de terrain représentant l'îlot Q de la ZAC des Quais de Floirac située le long de l'avenue Promenade et de la rue nouvelle entre le prolongement de la rue Edouard Vaillant et la continuité de la place de la République. Cette parcelle d'une superficie approximative de 5 836 m<sup>2</sup> développe une SHON de 6 620 m<sup>2</sup> de logements et 280 m<sup>2</sup> de commerces et services.

Domofrance se propose de réaliser un ensemble de logements locatifs intermédiaires d'une surface de 3 400 m<sup>2</sup> de SHON, un ensemble de logements en accession aidée d'une surface de 3 220 m<sup>2</sup> de SHON et un ensemble de locaux destinés à des commerces et services d'une surface de 280 m<sup>2</sup>.

Son engagement d'acquérir se fait au prix moyen de 180 € HT le m<sup>2</sup> de SHON soit pour une superficie de 6 900 m<sup>2</sup> de SHON un montant de 1 242 000 € HT.

Le service des domaines a été consulté et a estimé dans son avis en date du 30 janvier 2007 la valeur vénale du m<sup>2</sup> SHON de l'îlot Q à 180 € HT.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **DECIDER** de céder à Domofrance et à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération (et dans les conditions prévus dans la promesse unilatérale d'achat) :
  - o un terrain représentant l'îlot Q de la ZAC des Quais de Floirac d'une superficie approximative de 5 836 m<sup>2</sup> et développant une SHON prévisionnelle de 6 900 m<sup>2</sup> cadastré AY 82,
  - o ce terrain au prix de 1 242 000 € HT plus la TVA en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique de la vente.
  
- **AUTORISER** le Président à signer l'acte authentique de vente.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
11 MAI 2007

PUBLIÉ LE : 11 MAI 2007

M. SERGE LAMAISON